

MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 25 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. LEBON Claude, Maire.

Date de la convocation : 19/07/2023

Membres en exercice : 19 (Quorum : 10)

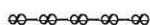
Membres présents : 12

Membres votants : 17

Présents : M. LEBON Claude, Mme COLLAS Patricia, M. DAMBRINE Yves, Mme MONTREUIL Emilie, M. GAURET Frédéric, M. DESCORSIERS Pascal, M. LE PAPE Yannick, Mme BROHON Véronique, M. MAGNY Tite-Louis, Mme BARBIER Danièle, M. DANNE Emmanuel, Mme BERTRAND Lucie

Excusés : M. GERBAULT Claude a donné procuration à M. DAMBRINE Yves
Mme NEUDORFF Christiane a donné procuration à M. LEBON Claude
Mme JOSEPH Marie Gladisse a donné procuration à Mme BROHON Véronique
Mme DERIEMACKER Céline a donné procuration à Mme COLLAS Patricia
Mme ABOT Mireille a donné procuration à Mme MONTREUIL Emilie
M. DEBRAY Bernard

Absent : M. DUVAL Etienne



M. GAURET Frédéric a été désigné secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du CGCT.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 09/06/2023
- ✓ ARC : Fonds de concours 2023 - communes de moins de 2000 habitants
- ✓ Rapport annuel d'activités de l'ARC - année 2022
- ✓ Enquête publique : demande d'autorisation d'exploiter un site de transit et de traitement de métaux sur la commune de Longueil-Sainte-Marie

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 9 JUIN 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 09/06/2023.

2. ARC : FONDS DE CONCOURS 2023 - COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS

Pour soutenir les projets communaux, l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne attribue un fonds de concours aux communes de moins de 2 000 habitants, d'un montant de 35 000 € par commune.

Il est proposé à l'Assemblée de solliciter le concours de l'ARC à hauteur de 35 000 € pour l'année 2023, auquel il convient de reporter les crédits non utilisés pour 2022 d'un montant de 1 499,32 €, soit un total de 36 499,32 €.

NATURE INVESTISSEMENT	HT	Subventions attendues	Fonds de concours	Reste à charge HT commune
réhabilitation logement communal	40 000,00 €	8 758,00 €	15 621,00 €	15 621,00 €
aménagement rue Aristide Briand	83 000,00 €	28 490,00 €	20 878,32 €	33 631,68 €
TOTAL	123 000,00 €	37 248,00 €	36 499,32 €	49 252,68 €

Accord unanime du conseil municipal.

3. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE L'ARC - ANNÉE 2022

L'ARC a communiqué aux maires de chaque commune membre le rapport d'activités 2022 dont les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance.

Entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal :

- Prend acte du rapport 2022 de l'ensemble des compétences exercées par l'Agglomération de la Région de Compiègne.

4. ENQUÊTE PUBLIQUE : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN SITE DE TRANSIT ET DE TRAITEMENT DE MÉTAUX SUR LA COMMUNE DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une enquête publique environnementale du 26 juin 2023 au 28 juillet 2023 sur le projet de la société GROUPE VESSIÈRE pour l'autorisation régularisant l'exploitation d'un centre de recyclage de métaux, sur la commune de LONGUEIL-SAINTE-MARIE.

- L'enquête publique environnementale porte sur l'exploitation d'un site de transit, stockage et traitement des métaux, sur le territoire de la commune de Longueil-Sainte-Marie, Hameau Le Bois d'Ageux, relevant des rubriques n° 3532 n° 2718, n° 2790 et n° 2791 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, pour les activités soumises à autorisation.
- La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Il est demandé l'avis du conseil municipal sur ce dossier.

Le conseil municipal, avec 16 voix pour et une abstention (Lucie BERTRAND), émet un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h12

Le maire : Claude LEBON

Le secrétaire de séance : Frédéric GAURET

